"certifié conforme à l'original"

AB&P CONSEIL
Société par actions simplifiée
Capital 1.000 €
22 rue Germain Pilon
93700 Drancy

R.C.S – Bobigny 884 939 950

Décisions extraordinaires de l'associée unique
En date 31 octobre 2024

Je soussigné Monsieur Lionel Brakha agissant en qualité de président de la société Holding Bless, elle-même seule associée de la société AB&P Conseil, après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément à la loi, prend les décisions ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

- Continuité de l'activité
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution

L'Associée Unique Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide de poursuivre l'activité.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt liées à la décision de continuer l'exploitation sociale.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique après lecture.

Le Président